



**VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2014**

---

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**LE 10 NOVEMBRE 2014**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce dixième jour du mois de novembre 2014, à 19 h 30.

Sont présents :           Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
                                  Monsieur le conseiller André Fournier  
                                  Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
                                  Madame la conseillère Sandra Gravel  
                                  Madame la conseillère Nathalie Laprade  
                                  Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents :   Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier  
                                  Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau  
                                  Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier  
                                  Madame la trésorière adjointe Julie Cloutier

**ORDRE DU JOUR**

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2014
4. Lecture et dépôt du rapport de M. le maire sur la situation financière et les orientations du budget 2015
5. Adoption du calendrier 2015 des séances régulières du conseil
6. Procès-verbal de correction au procès-verbal du 29 septembre 2014
7. Procès-verbal de correction : résolution 503-2014
8. Avis de motion : Amendement du règlement numéro 891-2003 relatif au stationnement
9. Adoption du budget de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
10. Résolution pour signature du contrat volume Courrier de Portneuf
11. Cession du lot 4 369 825 : résolution autorisant la signature et mandatant Boilard Renaud notaires
12. Résolution amendant la résolution 490-2014 : traversée d'agglomération
13. Résolution pour probation terminée de la greffière adjointe
14. Résolution pour probation terminée du chef d'équipe aux travaux publics
15. Prolongation du bail avec Ambulances de la Jacques-Cartier



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2014

---

16. Petite caisse : travaux publics
17. Demande de permis d'enseigne : 4697, route de Fossambault
18. Report de vacances Pascal Bérubé
19. Acceptation finale : Travaux de pavage 2013
20. Paiement numéro 1 : Travaux de pavage 2014
21. Plans et devis : Augmentation de la capacité du poste de pompage Jolicoeur
22. Addenda numéro 3 à l'entente Faubourg Ste-Catherine
23. Ouverture de rue : Projet Le Faubourg Sainte-Catherine
24. Dépôt de la liste des engagements financiers
25. Dépôt de la liste des chèques
26. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
27. Motions de félicitations
  - a) Maison des jeunes
  - b) Les Fleurons du Québec
28. Suivi par les élus
29. Autres sujets
30. Période de questions
31. Ajournement au lundi 24 novembre 2014 à 19 h 30

*Le quorum étant constaté, la séance de novembre est ouverte.*

*L'expression « ADOPTÉE » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « ADOPTÉE À LA MAJORITÉ » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.*

**574-2014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant au point 28, un suivi de la réunion du conseil d'établissement de l'école primaire des Explorateurs et au point 29, le dépôt de plusieurs déclarations d'intérêts pécuniaires des élus.

**ADOPTÉE**

**575-2014 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2014**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 27 octobre 2014 comme il a été présenté.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2014

---

**RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE  
ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2015**

Monsieur le maire Pierre Dolbec fait rapport sur la situation financière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, comme le prévoit l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Ce rapport traite des derniers états financiers au 31 décembre 2013. Il fournit des indications préliminaires quant à la situation financière de l'année en cours et il révèle les orientations générales que le conseil entend suivre lors de la préparation du prochain budget pour l'année 2015 et du prochain programme triennal d'immobilisations, lesquels seront adoptés le 17 janvier 2015.

**576-2014 ADOPTION DU CALENDRIER 2015 DES SÉANCES DU CONSEIL**

**ATTENDU** que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le présent calendrier de ses séances ordinaires devant être tenues durant l'année 2015.

- Lundi 12 janvier 2015 à 19 h 30
- Lundi 9 février 2015 à 19 h 30
- Lundi 9 mars 2015 à 19 h 30
- Lundi 13 avril 2015 à 19 h 30
- Lundi 11 mai 2015 à 19 h 30
- Lundi 8 juin 2015 à 19 h 30
- Lundi 13 juillet 2015 à 19 h 30
- Lundi 10 août 2015 à 19 h 30
- Lundi 14 septembre 2015 à 19 h 30
- Mardi 13 octobre 2015 à 19 h 30
- Lundi 9 novembre 2015 à 19 h30
- Lundi 14 décembre 2015 à 19 h 30

Ce calendrier n'inclut pas les ajournements, ni les séances extraordinaires.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT D'UN AVIS DE CORRECTION AU PROCÈS-VERBAL DU 29 SEPTEMBRE 2014**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un procès-verbal de correction indiquant qu'afin de corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture, il a ajouté la mention « Consultation » aux pages 3 et 4 du procès-verbal du 29 septembre 2014. Ainsi, les mentions suivantes sont ajoutées immédiatement avant les résolutions 476-2014, 477-2014, 478-2014 et 479-2014:

**CONSULTATION**

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par M. Éric Lebeuf, propriétaire du 20, rue de la Falaise afin de rendre conforme l'implantation dérogatoire du garage annexé à la résidence implanté à 7,11 mètres de la ligne de lot avant alors que le règlement de zonage exige une marge de recul avant de 7,5 mètres et qu'en vertu de l'article 7.2.1.2.3, le garage annexé doit être situé dans l'aire constructible.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2014

---

**CONSULTATION**

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par M. Jacques Ferron et Mme Guylaine Pearson, propriétaires du 33 rue Laurentienne, afin de régulariser l'implantation dérogatoire du garage isolé construit à 0,67 mètre de la ligne de lot arrière ainsi qu'une terrasse construite en cour arrière à 0,98 mètre de la ligne de lot arrière et qui empiète de plus de 2 mètres de la marge arrière.

**CONSULTATION**

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par M. Richard Grant et Madame Nancy Parent, propriétaires du 14, rue de la Vallée afin d'autoriser la construction d'un garage isolé en cour avant, non pas de 79,8 mètres carrés tel que demandé, mais plutôt de 75 mètres carrés.

**CONSULTATION**

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par Mme Sophie Hamel et M. Robin Boudreault, propriétaires du 100, rue du Torrent afin de régulariser l'implantation de la piscine hors-terre localisée à 1,2 mètre de la ligne latérale alors que l'article 7.2.1.5.2 exige une distance minimale de 2 mètres et que la remise empiète de 0,2 mètre dans l'espace de dégagement minimal d'un mètre exigé par l'article 7.2.1.2.5 du règlement de zonage numéro 623-91.

**DÉPÔT D'UN AVIS DE CORRECTION AU PROCÈS-VERBAL DU 29 SEPTEMBRE 2014**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un procès-verbal de correction indiquant qu'afin de corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture, il a modifié le numéro de projet d'immobilisation indiqué à la page 15 du procès-verbal du 29 septembre 2014, résolution 503-2014. Plus précisément, le numéro de projet d'immobilisation « 2013-0428 » est modifié par « 2014-0428 ». Ainsi, la résolution se lit comme suit :

**503-2014 EXERCISEURS EXTÉRIEURS POUR LE PARC DU GRAND-HERON**  
**ATTENDU** l'appel d'offres sur invitation fait pour l'achat et l'installation d'exerciseurs extérieurs pour le parc du Grand-Héron;

**ATTENDU** le rapport d'ouverture de soumissions déposé par la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat pour l'achat et l'installation d'exerciseurs extérieurs pour le parc du Grand-Héron à Tessier Récréo-Parc pour un montant de 29 226.42 \$ incluant les taxes.

La dépense sera imputée au projet d'immobilisation 2014-0428.

**AVIS DE MOTION**  
**INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LA ROUTE DE LA**  
**JACQUES-CARTIER ET RUE JOLICOEUR**

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement visant à amender le règlement numéro 891-2003 relatif au stationnement, de façon à interdire le stationnement sur une partie de la route de la Jacques-Cartier et de la rue Jolicoeur.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2014

---

577-2014 ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES DE PORTNEUF

**ATTENDU** que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a adopté le 16 octobre 2014 ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015;

**ATTENDU** que l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités participantes;

**ATTENDU** que la quote-part pour les matières résiduelles de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a été fixée à 608 590,82 \$, et celle pour les boues de fosses septiques, à 67 845,42 \$, pour un total de 676 436,24 \$ équivalant à 10,05 % des revenus des quotes-parts figurant au budget, soit 6 730 255 \$;

**ATTENDU** que la quote-part de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier se répartit comme suit :

Matières résiduelles		
219 662,54 \$	pour la collecte et le transport des matières résiduelles	
193 872,09 \$	pour l'enfouissement;	
58 404,39 \$	pour la collecte sélective	
8 228,30 \$	pour le plan de gestion des matières résiduelles	
<u>128 423,50 \$</u>	pour la collecte des matières organiques	
608 590,82 \$		
Boues de fosses septiques		
67 845,42 \$	pour la collecte, le traitement des boues et le	
	remboursement de la dette	
<b>676 436,24 \$</b>	<b>Total</b>	

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le budget 2015 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf comme il a été adopté le 16 octobre 2014 par la Régie.  
**ADOPTÉE**

578-2014 CONTRAT-VOLUME JOURNAL LE COURRIER DE PORTNEUF

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer un contrat avec le Courrier de Portneuf concernant une réduction accordée à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour la parution des avis publics moyennant l'atteinte d'un volume de 11 000 lignes pour une période d'un an à compter du 5 novembre 2014.

**ADOPTÉE**

579-2014 CESSION DU LOT 4 369 825

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** que monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier soient autorisés à signer l'acte de cession du lot 4 369 825 entre Madame Florence Aubert et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de mandater le notaire M<sup>e</sup> Boilard pour procéder à ladite cession.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2014

---

**580-2014 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 490-2014 CONCERNANT L'ENTENTE DE COLLABORATION POUR LA TRAVERSÉE D'AGGLOMÉRATION**

**ATTENDU** que ce conseil a adopté le 29 septembre 2014 la résolution numéro 490-2014 autorisant la signature d'une entente de collaboration avec le Ministère des Transports du Québec pour le projet de traversée d'agglomération;

**ATTENDU** que le coût estimé de réalisation du projet de traversée d'agglomération a changé pour six millions trois cent cinquante-neuf mille dollars (6 359 000 \$), excluant les taxes, au lieu de sept millions trente-trois mille dollars (7 033 000 \$), excluant les taxes;

**ATTENDU** la baisse du coût de réalisation du projet de traversée d'agglomération, la contribution du Ministère des Transports du Québec a également baissé à quatre millions neuf cent cinquante-neuf mille dollars (4 959 000 \$), excluant les taxes, au lieu de cinq millions six cent trente-trois mille dollars (5 633 000 \$), excluant les taxes;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** d'amender ladite résolution pour changer le coût estimé de réalisation du projet de traversée d'agglomération à six millions trois cent cinquante-neuf mille dollars (6 359 000 \$), excluant les taxes, et la contribution du Ministère des Transports du Québec à quatre millions neuf cent cinquante-neuf mille dollars (4 959 000 \$), excluant les taxes.

**ADOPTÉE**

**581-2014 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE LA GREFFIÈRE ADJOINTE**

**ATTENDU** que Me Isabelle Bernier, greffière adjointe, est entrée en fonction le 23 avril 2014, en vertu de la résolution numéro 222-2014;

**ATTENDU** que, conformément à la loi, ladite résolution prévoyait une période de probation de six mois;

**ATTENDU** le rapport du directeur général faisant part de son entière satisfaction de la prestation de travail de Me Bernier;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

**ET RÉSOLU** que ce conseil confirme Me Isabelle Bernier dans ses fonctions.

**ADOPTÉE**

**582-2014 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DU CHEF D'ÉQUIPE AUX TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU** la nomination de Steve Plamondon à titre de chef d'équipe aux travaux publics (résolution 263-2014);

**ATTENDU** que la période d'essais de six mois se termine le 13 novembre prochain, qu'il a obtenu une évaluation favorable et qu'il a rencontré les exigences conditionnelles;

**ATTENDU** le rapport du directeur adjoint aux travaux publics qui propose que monsieur Plamondon occupe ce poste de façon régulière;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier

**ET RÉSOLU** que ce conseil confirme monsieur Steve Plamondon dans le poste de chef d'équipe aux travaux publics.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2014

---

**583-2014 PROLONGATION DU BAIL AVEC AMBULANCES DE LA JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** le bail de location d'une section du garage municipal intervenu entre Ambulances de la Jacques-Cartier et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** la demande de monsieur Stéphane Hamel, vice-président et directeur aux opérations d'Ambulances de la Jacques-Cartier, de prolonger la durée du bail;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier

**ET RÉSOLU** que ce conseil prolonge la durée du bail liant Ambulances de la Jacques-Cartier et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier jusqu'au 30 avril 2015 aux conditions du bail actuel.

**ADOPTÉE**

**584-2014 PETITE CAISSE TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU** la résolution numéro 556-2014 qui embauche madame Christine Delisle à titre d'adjointe administrative aux travaux publics;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier

**ET RÉSOLU** d'autoriser l'émission d'un chèque de 200 \$ à l'ordre de madame Christine Delisle, dans le but de constituer une petite caisse nécessaire à l'accomplissement de ses tâches. Le montant nécessaire sera inscrit dans le compte No 54-111-00-004.

**ADOPTÉE**

**585-2014 DEMANDE DE PERMIS DE D'ENSEIGNE / CLINIQUE DENTAIRE STÉPHANIE FORTIN INC / 4697, ROUTE DE FOSSAMBAULT / ZONE 65-C / PIIA-2014-14**

**ATTENDU** la demande de permis d'enseigne déposée par Dre Fortin pour l'enseigne autonome du 4697, route de Fossambault;

**ATTENDU QUE** le lot est situé dans la zone 65-C, la demande de permis doit être soumise au règlement sur les PIIA;

**ATTENDU QUE** la demande consiste en un amendement de la demande de permis d'enseigne qui avait été analysée par les membres du CCU en juin dernier;

**ATTENDU** le rapport de l'inspectrice adjointe en date du 28 octobre 2014;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel

**ET RÉSOLU** d'accepter la demande de permis déposée par Dre Fortin pour l'enseigne autonome située au 4697, route de Fossambault.

**ADOPTÉE**

**586-2014 REPORT DE VACANCES – MONSIEUR PASCAL BÉRUBÉ**

**ATTENDU** que, pour les raisons invoquées dans sa demande, monsieur Pascal Bérubé n'a pu écouler toutes ses vacances au cours de l'année 2013;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel

**ET RÉSOLU** de reporter en 2014, les 69,25 heures de vacances non écoulées en 2013 par monsieur Pascal Bérubé.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2014

---

**587-2014 ACCEPTATION FINALE - TRAVAUX DE PAVAGE 2013**

**ATTENDU** que la compagnie Construction et Pavage Portneuf a procédé à des travaux d'asphaltage, en 2013, dans le cadre du projet « Travaux de pavage 2013 »;

**ATTENDU** que le devis prévoyait que la moitié de la retenue de garantie était remise à l'adjudicataire dans les 45 jours suivant la réception provisoire des travaux et que la moitié restante de la retenue était remise à l'adjudicataire dans les 45 jours de la réception définitive des travaux ou de l'approbation du décompte définitif;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** de procéder à l'acceptation définitive des travaux.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser la libération de la retenue contractuelle au montant de 19 835,16 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE**

**588-2014 PAIEMENT NUMÉRO 1 – TRAVAUX DE PAVAGE 2014**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le versement du paiement numéro 1, au montant de 420 587,58 \$ à Les Entreprises P.E.B. Ltée relativement aux travaux réalisés dans le cadre du projet « Travaux de pavage 2014 ». Ce montant tient compte d'une retenue contractuelle de 10 % et l'ajout des taxes brutes. Ladite dépense est imputée au règlement numéro 1265-2014.

**ADOPTÉE**

**589-2014 PLANS ET DEVIS : AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DU POSTE DE POMPAGE JOLICOEUR**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** de mandater la firme Roche Ltée, groupe-conseil, pour la préparation des plans et devis et la demande de certificat d'autorisation à déposer au MDDELCC pour l'augmentation de la capacité du poste de pompage Jolicoeur. Le tout conformément à la proposition de services transmise par monsieur Louis Bourque, ingénieur, en date du 29 octobre 2014. Le coût du mandat est établi à 16 975,00 \$ plus taxes. La somme nécessaire est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**

**590-2014 TROISIÈME ADDENDA À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT LE FAUBOURG SAINTE-CATHERINE**

**ATTENDU** l'entente de développement signée avec Faubourg Sainte-Catherine inc. représentée par monsieur Yanik Guillemette, le 30 avril 2013, pour l'ouverture d'une nouvelle rue;

**ATTENDU QUE** la compagnie 9283-6881 Québec inc. (Constructions Jean Couture) prévoit faire l'acquisition de plusieurs terrains sur cette rue;

**ATTENDU QUE** Faubourg Sainte-Catherine inc. et 9283-6881 Québec inc. (Constructions Jean Couture) ont proposé des modifications à l'entente. Ces modifications apparaissent sur les documents joints à la présente résolution et concernent les articles 6.9, 6.10 et 6.11 de l'entente;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2014

---

**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier, à signer un troisième addenda à l'entente de développement avec Le Faubourg Sainte-Catherine inc. pour y intégrer des modifications aux articles 6.9, 6.10 et 6.11 conformément aux documents joints à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**591-2014 OUVERTURE DE RUE - LE FAUBOURG SAINTE-CATHERINE**

**ATTENDU QUE** l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales attribue au conseil compétence en matière de transport;

**ATTENDU QU'**il s'avère nécessaire d'ouvrir à la circulation automobile, en été comme en hiver, une nouvelle rue sise sur le lot 5 495 001 ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil décrète l'ouverture de la rue François-Bertrand sur le lot 5 495 001.

**ADOPTÉE**

**ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Le directeur générale et secrétaire trésorier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 10 novembre 2014, laquelle comprend 109 commandes au montant de 98 743,64 \$.

**LISTE DES CHEQUES**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 31 octobre 2014, laquelle totalise 1 031 908,18 \$.

**592-2014 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer au 31 octobre 2014, laquelle totalise la somme de 55 631,89 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

**ADOPTÉE**

**593-2014 MOTION DE FÉLICITATIONS : MAISON DE L'HORREUR, HALLOWEEN 2014**

**ATTENDU** que ce 31 octobre dernier, la Maison des Jeunes présentait sa 3<sup>ième</sup> édition de la Maison de l'Horreur. Sous le thème « Films d'Horreur », le pavillon du Grand-Héron a été transformé et plus d'une douzaine de figurants ont reproduit plusieurs films d'anthologie du cinéma. De 19h00 à 21h00, près de 550 personnes (543) ont défilé à travers son parcours épeurant.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

**ET RÉSOLU** que ce conseil adresse ses félicitations à toutes les personnes qui ont participé à l'une ou l'autre des étapes de réalisation (montage, animation, démontage) et plus particulièrement Mme Jessica Turcotte, coordonnatrice de la Maison des Jeunes et Mme Micheline Martel qui est la conceptrice depuis toutes ces années et la gardienne des décors et artéfacts utilisés pour le montage.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2014

---

594-2014 MOTION DE FÉLICITATIONS : 4<sup>IÈME</sup> FLEURONS

**ATTENDU** que toutes les trois années, la Corporation des Fleurons du Québec accorde de 1 à 5 fleurons aux municipalités du Québec qui en sont membres. Cette cote témoigne de leurs efforts d'embellissement et d'amélioration du cadre de vie des citoyens.

**ATTENDU** que cette année, sur les 385 municipalités, 81 ont conservé ou atteint 4 Fleurons. Notez que la plus haute cote, 5 Fleurons, est détenue par seulement deux villes.

**ATTENDU** que le 30 octobre dernier, notre municipalité atteignait la distinction « Excellent » soit 4 Fleurons pour un embellissement horticole remarquable dans la majorité des domaines. Dans la région de Québec, il y a quatre autres municipalités avec cette cote (Saint-Augustin-de-Desmaures, Deschambault, Sainte-Pétronille et Saint-Laurent de l'Île d'Orléans) et aucune autre dans notre MRC.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

**ET RÉSOLU** que ce conseil adresse ses félicitations à tous nos employés et spécialement ceux de la division Parcs et Bâtiments dont à Marie-Josée Bertrand, la responsable horticultrice. C'est d'ailleurs Mme Bertrand qui a reçu « notre » attestation officielle de classification lors de la soirée de gala de dévoilement.

**ADOPTÉE**

**SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS**

À cette séance, un suivi de dossier a été fait par madame la conseillère Nathalie Laprade concernant la réunion du conseil d'établissement de l'école primaire des Explorateurs. Madame la conseillère Nathalie Laprade précise qu'il va avoir, à la nouvelle école, un programme d'anglais intensif. Le programme va être installé progressivement dans les niveaux.

**AUTRES SUJETS**

À cette séance, madame la conseillère Sandra Gravel, monsieur le conseiller André Fournier et monsieur le conseiller Claude Phaneuf ont déposé chacun le document intitulé : « Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil ».

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

595-2014 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** d'ajourner cette séance au lundi 24 novembre 2014 à 19h30.

**ADOPTÉE**

L'assemblée est levée à 20 h 28.

---

PIERRE DOLBEC  
MAIRE

---

MARCEL GRENIER  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER